VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 22 mars 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

14.3. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Philippe MATTART : *« Construction d'un immeuble de 45 appartements à Petit-Warêt : après des mois de silence et d'incertitude, quelle est finalement la position du Collège ? »*

Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal, interpelle le Collège comme suit :

« Une fois de plus, le groupe AD&N souhaite connaître le sort réservé à la demande de permis d'urbanisme pour une résidence de 45 appartements à Petit-Waret. Après plusieurs mois d'incertitude et de réponses laconiques à nos questions, la seule décision prise à ce stade est de ne pas décider. Peut-être y-a-t-il de bonnes raisons à cette interminable réflexion du Collège, mais les riverains - dont le cadre de vie est menacé - souhaitent le savoir clairement. Le groupe AD&N n'est pas opposé à une réflexion sur l'évolution urbanistique et immobilière des villages. En l'occurrence, pour Petit-Waret, nous ne sommes pas opposés à envisager des pistes raisonnables conformes au statut planologique de la zone concernée. Mais ce projet est en l'état inacceptable en raison de son gigantisme mais aussi parce qu'il met en danger tant la qualité de vie des habitants que la valeur foncière de leurs biens.

Ce dossier est un véritable vaudeville urbanistique. On introduit une demande en 2018, on la retire en 2018. On introduit une nouvelle en 2020, rien ne se décide, alors on la réintroduit sans avoir vraiment retiré, et puis on retire finalement. Tout cela sans information. Curieux bégaiement administratif du Collège et de la société demanderesse. Le problème, c'est que l'on passe du Vaudeville au mauvais Polar. Nous avons évidemment pris connaissance des déclarations du Bourgmestre qui parle de « cafouillage » et de (problème de) « compréhension », qui ne peut expliquer ce qu'il s'est passé et « pourquoi la société a agi de la sorte », alors même que le dernier avis d'annonce de projet, prévoyant une nouvelle période d'enquête publique, porte bien le sceau mayoral. Quel est alors le statut de ce document officiel qui disparaît finalement (et qui n'a pas réapparu à l'heure où la présente interpellation est rédigée) ? Cette mauvaise pièce devient inquiétante. Et les riverains en ont assez d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de leur tête.

Je le rappellerai inlassablement. Même lorsque ce n'est pas obligatoirement prévu par le Code, la CCATM peut toujours être saisie d'un dossier d'urbanisme lorsque le Collège le juge pertinent. Et ce que l'on peut qualifier de nouveau quartier rentre évidemment – facultativement mais légitimement - dans le rôle d'avis de la CCATM.

Je ne rappellerai pas à quel point la politique de remplissage au coup par coup, qui insécurise de nombreux habitants, n'est pas acceptable pour nous. Nous y reviendrons à chaque fois que nous le jugerons nécessaire. Ma question est donc très simple. Qu'avez-vous décidé ? Et quelle que soit votre décision, comment la justifiez-vous ?

Je vous remercie »

* * *

En réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller MATTART, Monsieur le Bourgmestre répond comme suit :

« Je n'aurai pas beaucoup de difficultés à répondre à Monsieur MATTART en rappelant que le traitement des dossiers urbanistiques est une compétence du Collège communal et pas du Conseil communal. Le Conseil communal, au travers d'un élu, peut évidemment interpeller le Collège à propos d'une décision ou d'un dossier en cours, c'est la règle. Autant la rappeler pour que les choses soient claires et qu'on imagine pas que c'est le Conseil communal qui a la faculté de trancher.

La CCATM doit être saisie obligatoirement pour des dossiers qui sont prévus dans le CODT, alors on pourrait, à vous suivre, y mettre tous les dossiers mais j'aime autant vous dire que les dossiers à problèmes, c'est-à-dire les dossiers où il y a des conflits, parfois entre voisins, et qui durent des années devant les tribunaux, on va devoir réunir la CCATM toutes les semaines pour constater qu'il y a une opposition de Pierre contre Paul. Ce n'est pas possible.

La position du Collège est de dire si la CCATM débat des points qui doivent obligatoirement y être débattus et pas de tous les points suivant les humeurs des uns et des autres et surtout pas suivant l'humeur des politiciens.

Le traitement d'un dossier urbanistique doit se faire avec une certaine neutralité dans l'instruction d'un dossier et, personnellement, je trouve cette volonté que vous avez de politiser un dossier comme il y en a beaucoup d'autres, je trouve cela assez inadmissible ainsi que d'essayer par tous les moyens de faire pression. Je ne vous cache pas que j'ai découvert avec stupéfaction les propos que vous écrivez sur certains réseaux sociaux. Ils sont, à la limite, au bord de la diffamation. Ils sont incorrects. J'ai le sentiment que pour faire de la récupération politicienne, vous excitez les gens en leur présentant des choses que vous savez être fausses pour qu'ils les pensent vraies. Cela s'appelle de la manipulation. J'aurai l'occasion de répondre à toutes les personnes qui ont eu la relative imprudence de vous croire et que vous avez trompé d'une certaine façon. Vous pouvez rire mais c'est comme cela.

Quant à la décision, le Service de l'Urbanisme, ce n'est pas un secret, nous le savons au Collège, a été décimé par le Covid et les agents traitants ont, beaucoup d'entres-eux, eu cette maladie. Ils ont travaillé à domicile pour une grande partie de leurs prestations et d'autre part, nous avons eu la défection d'un de nos agents, qui a dû être remercié.

Monsieur MAQUIGNY s'est trouvé confronté à la décapitation de ses effectifs, aussi clair que cela, d'où un certain cafouillage et une réelle difficulté de traiter les dossiers avec rapidité et sérénité. Nous sommes à la recherche, nous avons essayé avec le Directeur général, d'engager. On a lancé plusieurs appels pour renforcer le service suite aux départs intervenus et un départ qui est encore programmé.

Or, c'est une matière où le service est en difficulté fonctionnelle dû aux départs intervenus et à la difficulté de trouver des bras et des cerveaux pour faire fonctionner le service avec un chef de service, qui lui-même a eu le Covid et a dû être hospitalisé ; vous savez quelle est l'ampleur de son dévouement mais s'il y a eu un peu de cafouillage, il faut le mettre exclusivement sur le compte de cette situation.

Alors, je vais vous dire la décision prise par le Collège : elle a été prise le vendredi 12 mars dernier. Nous avons décidé de refuser ce projet. Nous avons décidé de le refuser pour deux raisons essentiellement : tout simplement parce que le plan d'implantation n'était

pas satisfaisant par rapport à l'écran de verdure qui préexistait et qui avait dû, pour l'essentiel, être abattu parce que les arbres étaient « scolytés ».

Quand les arbres sont malheureusement victime de ce fléau, la Région Wallonne impose l'abattage. Donc, l'écran de verdure nous paraissait ne pas répondre au souhait de la Ville ni des habitants.

La deuxième raison, c'est que ce deuxième projet était pire que le premier que nous avions déjà recalé. Le premier qui fut recalé prévoyait 4 petits blocs d'appartements et ici on réalisait d'un seul tenant un bloc de 45 appartements. Nous estimions, comme le Fonctionnaire délégué, qu'une telle longueur de bâtisse n'avait pas sa place en l'endroit.

Nous avons décidé du refus de ce projet, et comme le promoteur savait que le Collège se réunissait le vendredi matin, il a souhaité nous voir car il était inquiet devant la perspective de notre décision. Nous l'avons rencontré avec le Service de l'Urbanisme et le Service Juridique, à 14h, le 12 mars dernier, pour lui faire part de notre décision.

La promotion a décidé de ne pas perdre de temps à notifier un refus et ont déclaré officiellement le retrait de la demande de permis. Nous avons ensuite acté au Collège qui a suivi, c'est-à-dire au Collège du 19 mars 2021, que ce projet a été retiré par le promoteur et qu'il ne verra donc tel quel jamais le jour. Voilà, pour vous répondre et qui sera peut-être, je l'espère, de nature à rassurer les riverains qui, selon nous, avaient raison d'être en désaccord avec un projet global d'un seul bloc de 45 appartements, ce qui en l'endroit et tel qu'envisagé n'était pas admissible pour le Collège.

Monsieur Philippe MATTART reprend la parole et réplique comme suit :

« J'ai quelques petites choses à vous répondre par rapport à ce que vous venez de dire.

Tout d'abord, je reviendrai sur le fond du dossier qui est pleinement satisfaisant pour les riverains.

Néanmoins, vous comprendrez que je ne peux accepter d'être qualifié de manipulateur. Quand j'entends vos propos, pardonnez-moi mais j'y vois aussi de l'intimidation. Quand vous qualifiez mes propos sur les réseaux sociaux de diffamatoire, je ne vois vraiment pas lequel de mes propos tenus sur les réseaux sociaux ont été diffamatoires... Aucun... je n'y ait dit que la vérité et je n'ai dit que des choses, qui étaient, certes, de nature politique, vous pouvez le considérer, mais en aucun cas, elles n'étaient diffamatoires.

Je n'ai pas trompé les riverains. J'ai entendu aussi, parce nous avons tous nos rumeurs, vous avez les vôtres, vous avez probablement les personnes qui relaient les propos des uns et des autres sur les réseaux sociaux que vous ne voyez pas vous-même, c'est normal, vous être équipé évidemment pour faire ce genre de chasse sur les réseaux sociaux mais moi, par contre, j'ai entendu comme rumeur, des rumeurs convergentes, le fait que nous étions, j'étais peut-être, moi ou en tout cas collectivement AD&N, était l'initiateur d'un compte Facebook intitulé « Petit-Warêt » et qui aurait été une sorte de complot, de conspiration pour faire croire qu'il y avait des riverains derrière l'opposition à ce projet. C'est totalement faux. Il s'agit d'un compte derrière lequel il y a des riverains, et je peux même vous dire des riverains que je n'ai jamais rencontrés, que j'ai entendu, que j'ai lu, effectivement, je ne le cache pas, je suis tout à fait transparent, mais ce ne sont pas des personnes que je connais, avec qui j'ai conspiré en aucun cas. Il y avait bien un grand nombre de riverains qui étaient opposés au projet. Du reste, la pétition que je n'ai pas non plus initiée, démontrait si nécessaire qu'il y avait un très grand nombre de riverains contre ce projet.

Alors, je suis très content évidemment que vous annonciez que ce projet ne verra pas le jour en l'état, néanmoins, reconnaissons qu'il ne fallait pas, pour faire l'analyse, plusieurs mois et qu'à la limite, ce projet aurait dû être enterré définitivement dès 2018 puisque entre le projet de 2018 et le projet de 2020, celui-ci était encore pire que l'autre. Mais le premier était déjà inacceptable en l'état.

Autre élément, je ne critique pas le service urbanisme. Je suis conscient, et je vais le nommer, des compétences et la disponibilité de Monsieur MAQUIGNY avec qui j'ai personnellement des relations excellentes et en qui j'ai une totale confiance. A aucun moment, je n'ai critiqué le service Urbanisme de la Ville comme aucun autre des services de l'Administration. Je tiens vraiment à préciser que je n'ai pas jouer un rôle politicien et s'il fallait comparer Monsieur le Bourgmestre, la manière dont vous faites parfois de la politique et la manière dont j'ai fait de la politique dans ce dossier, moi je l'ai fait avec des convictions, avec la sensibilité qui est la mienne et pas pour en tirer profit. Ce n'était en tout cas pas ma volonté. Donc, je n'accepterai pas d'être qualifié de manipulateur et de politicien médiocre, pathétique dans ce dossier. Je prononce les mots, puisque c'est probablement ceux que vous auriez envie d'utiliser en ce moment. Néanmoins, j'imagine que les riverains, dont certains écoutent probablement ce débat en ce moment, seront satisfaits de la décision finale qui n'est, j'ai même pas envie de vous en remercier, que pure logique

Monsieur le Bourgmestre rétorque ensuite comme suit :

« Je ne peux laisser passer ce que Monsieur MATTART dit en déformant une fois de plus les propos. Je dis que vous avez, Monsieur MATTART, fait de la récupération politicienne. Je n'ai jamais dit que vous étiez à la base d'un collectif de personnes qui agissent de manière anonyme, je n'ai jamais dit que c'était AD&N qui était là derrière, je ne sais pas qui est derrière ce collectif anonyme mais vous me permettrez de considérer que nous répondrons et nous allons aviser individuellement les gens qui ont réclamé. L'on ne répond jamais dans une enquête publique à une pétition anonyme. La pétition suppose que la personne qui est contre un projet s'identifie, avec son nom et son adresse.

Si maintenant, l'on invente dans les enquêtes publiques, où la publicité est la règle, où chacun doit être clairement identifié, si maintenant on commence à travailler avec des collectifs de citoyens qui avancent masqués : c'est le déni de démocratie. Monsieur Pascal TERWAGNE, Juriste, et moi n'avons jamais vu cela. Nous avons été totalement interloqué par le fait que des personnes qui avancent masquées réclament sur un projet alors que l'on ne sait les identifier. Que fait-on avec une réclamation anonyme ? On la jette à la poubelle.

Quand une déclaration est officielle, quand quelqu'un à tort ou à raison, elle s'identifie, je la prends en considération, je respecte le point de vue et l'on essaye d'apporter une réponse.

D'autre part, l'on m'a rapporté des propos que vous avez exprimé sur les réseaux sociaux et il en est un que je ne sais pas laisser passer. Je vais dire lequel, j'ai la source : vous n'avez pas écrit cela ? vous avez écrit : « Il est hors de question de laisser se poursuivre la politique immobilière de ghettos à Andenne ». Je trouve ces propos scandaleux parce que vous savez ce qu'est un ghetto. C'est le lieu là, et c'est l'histoire qui le veut, où les Nazis parquaient les Juifs avant de les éliminer dans les camps de concentration.

Alors, venir parler qu'à Andenne il y a une politique de ghettos, dites-moi qui sont ces ghettos ? Vous insultez les gens qui sont pour vous dans des ghettos… C'est incroyable, vous devrez vous excuser. Ce mot est totalement inapproprié et inadmissible de la part de quelqu'un qui se prétend être un démocrate et je pourrai continuer. Ne m'interrompez pas, je ne vous ai pas interrompu.

Vous exprimez à un autre endroit : « J'accorde une très grande importance à la protection des terres agricoles ». Comme si le terrain en question était une terre agricole. Il ne l'a jamais été car c'est un terrain à bâtir. Pourquoi dites-vous que vous accordez à ce terrain visé par le projet une grande protection comme terre agricole ? Il n'y a jamais eu le moindre cultivateur sur ce terrain. Quand vous dites cela et que vous l'écrivez, si vous croyez un seul instant, c'est affligeant.

Cela me fait de la peine car des gens ont cru à la vérité de vos propos qui sont complètement inadaptés. Je n'en dirai pas plus mais chaque citoyen concerné recevra une réponse et je dois vous faire part de la totale désapprobation du Collège devant la méthode que vous avez utilisée. Vous aviez le droit d'interpeller, vous aviez le droit d'être opposé à un projet comme tout citoyen mais attaquer le Collège et tenir les propos que vous avez exprimés, c'est inadmissible, c'est tout !

En réponse, Monsieur MATTART exprime se sentir attaqué et insulté. Un échange vif s'engage ensuite entre Monsieur MATTART et Monsieur le Bourgmestre, sans rapport direct avec le sujet de l'interpellation.

Le Président du Conseil intervient et, rappelant qu'une interpellation n'est pas un débat, décide de clore le point.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**